



déposé le 05/10/18

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

ÉLECTIONS À L'HORIZON

Nous sommes invité-es à voter pour les **élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre** prochain. Ne passons pas à côté !

Notre métier, nous l'avons choisi, nous en sommes fier-es : voilà ce qui ressort de nos rencontres régulières avec nos collègues. Mais nous sommes nombreuses et nombreux à trouver qu'il se complexifie, s'alourdit, se dégrade et que nous en sommes en quelque sorte dépossédé-es. Notre liberté pédagogique, notre capacité de réflexion, notre professionnalisme, nos valeurs sont mis à mal par des politiques éducatives successives qui ont fait de nous de simples exécutants. Elles ont petit à petit détruit la dimension collective, conforté un individualisme résigné ou titillé des vellétés carriéristes où la notion de mérite prédomine sur la solidarité et la vision d'une École émancipatrice.

Est-il envisageable que l'on nous ôte aussi la liberté d'expression ? Impensable...

Nous avons besoin de représentants syndicaux pour peser dans les négociations et contrer les réformes les plus inégalitaires. À ce gouvernement qui entend réduire le nombre et le champ d'action des CAP et CHSCT, nous devons montrer massivement notre attachement à la présence d'élus dans les instances, capables de défendre les droits collectifs, d'accompagner individuellement, de revendiquer et proposer des modalités d'actions, de s'opposer aux mesures qui

dégradent les conditions d'exercices des personnels ou d'apprentissage des élèves dans les écoles.

À tout moment de notre carrière, nous avons eu, avons ou aurons besoin d'un délégué du personnel pour nous renseigner, nous conseiller, nous aider dans nos démarches.

Et nous pourrions ne pas voter par oubli, méconnaissance, désintérêt ou agacement ? Impensable...

Citoyennes et citoyens, un choix s'impose : celui du droit, sinon du devoir, de voter et faire voter, de donner démocratiquement sa voix pour qu'elle résonne et soit amplifiée à chaque consultation des organisations syndicales.

Je ne tergiverse pas : **je vote par conviction !**

Le SNUipp-FSU et la FSU ont des mandats, des actions et des victoires à leur actif. Confions notre voix à un syndicat qui mise sur la transparence et l'équité et œuvre pour une transformation de la société. **Votons SNUipp-FSU et FSU le 29 novembre, à l'ouverture du vote.**

Catherine BLANC-LANAUTE

Sommaire

■ Éditorial	p 1
■ Les différents votes	p 2
■ Le quotidien du SNUipp-FSU 38	p 3
■ RIS	p 4
■ Le temps, c'est de l'argent	p 4
■ Encart : Bulletin	



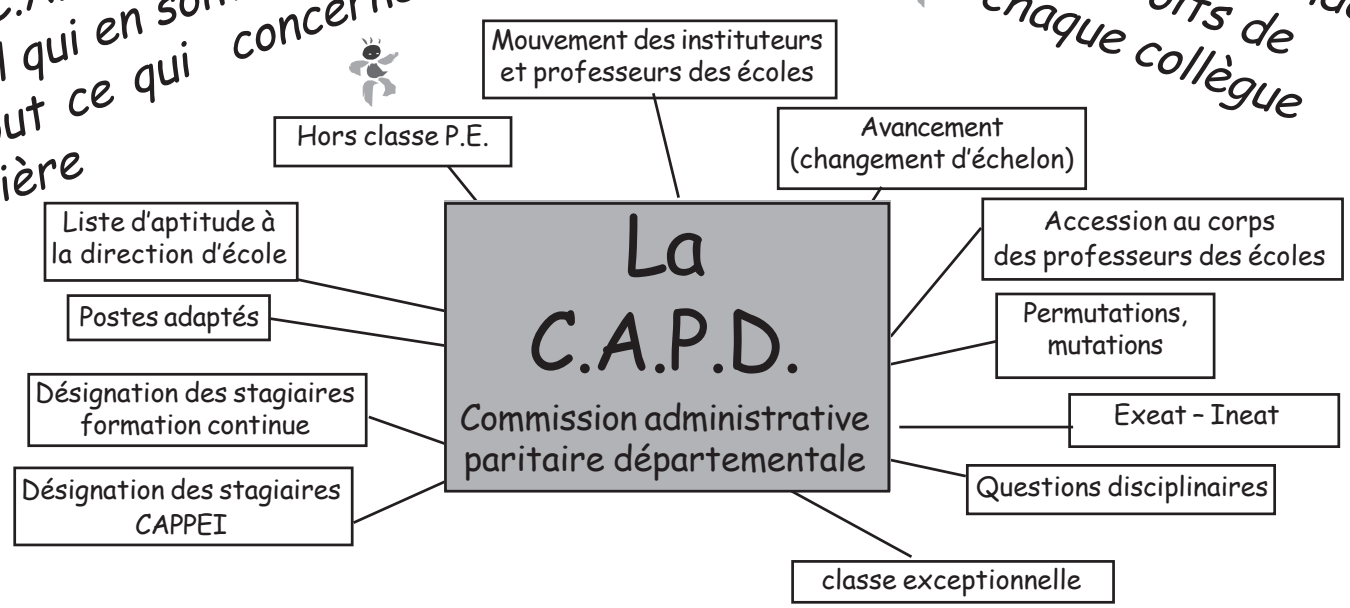
Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir d'agir enseignant.

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre
Changeons l'école, votons !



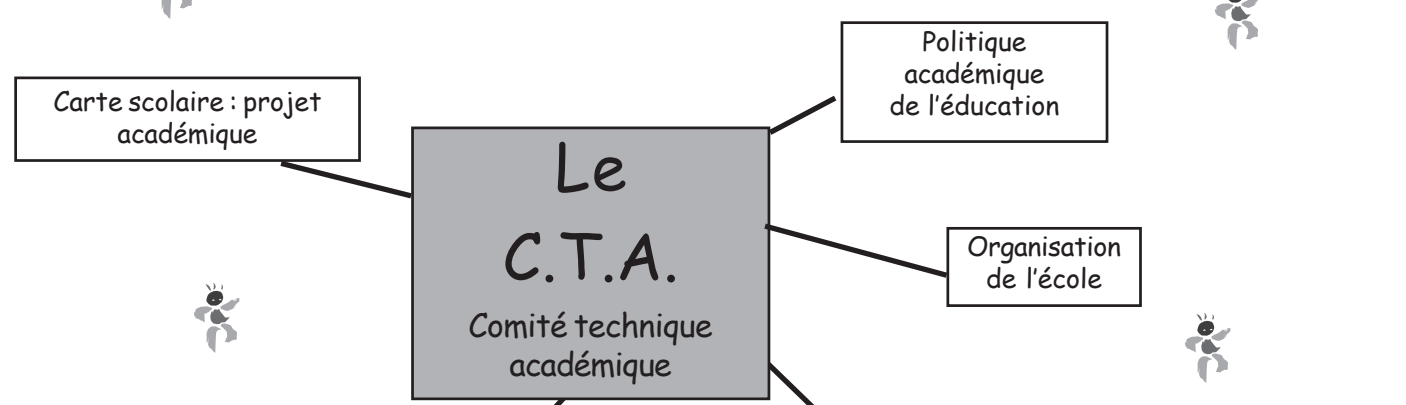
La C.A.P.D et les groupes de travail qui en sont issus examinent tout ce qui concerne votre carrière

Les élus SNUipp vérifient et défendent les droits de chaque collègue

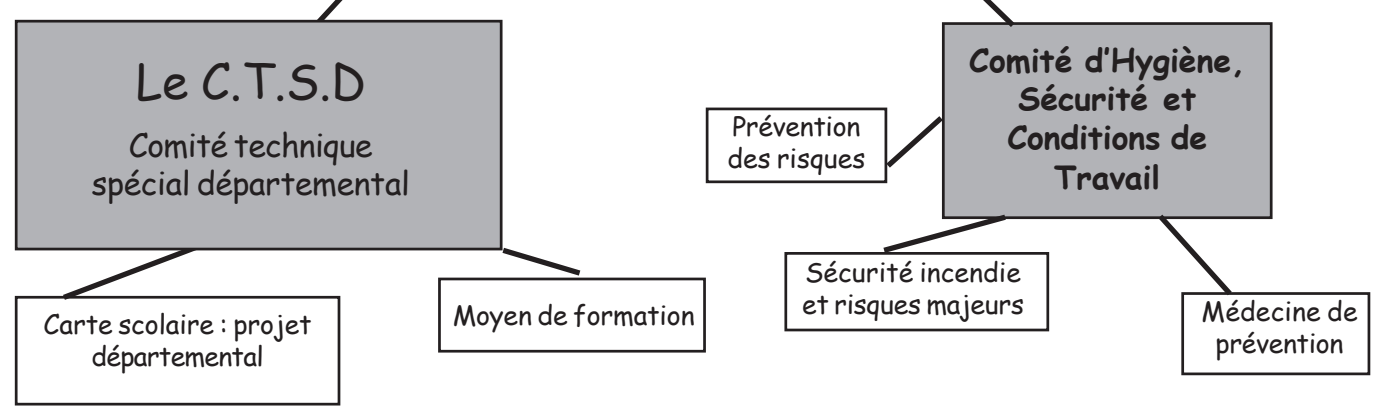


Cette instance se décline au niveau national : c'est la CAPN (Commission administrative paritaire nationale).

CAPD et CAPN = je vote SNUipp-FSU !



Du résultat obtenu en CTA dépendent directement les sièges dans les instances suivantes :



Cette instance se décline au niveau national : c'est le CTM (Comité technique ministériel).

CTA et CTM = je vote FSU !



INFORMER

- Assurer les permanences téléphoniques.
- Répondre aux sollicitations (mail, téléphone)
- Rencontrer les collègues, les informer de leurs droits, les conseiller.
- Concevoir et animer des stages syndicaux pour prendre le temps de penser nos métiers autrement.
- Proposer des temps de débats et d'échanges à la profession (RIS, réunion de secteur)
- Écrire et diffuser la presse syndicale (bulletins papier, sites internet, réseaux sociaux...).

Plus de 3 000 mails et de nombreux appels de collègues par an

200 participant-e-s par an aux stages du SNUipp-FSU

300 articles rédigés par an pour notre publication : « L'Échos des cours »

Des stages sur des thématiques multiples : direction, stagiaires et NEO, mouvement, LSU, Psy-EN, conditions de travail, AESH, New Management...

RASSEMBLER



De nombreuses heures au téléphone pour vous renseigner et gérer divers conflits

6 000 km parcourus en manifestation

2 universités dans l'année

20 RIS dans le département chaque année

- Animer des réunions d'information syndicale (RIS) et des réunions de secteur, des stages...
- Organiser la participation aux grèves et aux manifestations du SNUipp et de la FSU.
- Élaborer collectivement des mandats et revendications actualisés par nos congrès.
- Préparer et accompagner les équipes lors des audiences DASEN que ce soit pour obtenir des moyens ou pour résoudre un conflit.



DÉFENDRE

ISAE obtenue pour les PE du 2nd degré

Fin de la restriction des temps partiels suite à notre victoire au tribunal administratif

1 collègue par semaine accompagné (IEN et DRH)

Des victoires pour un mouvement plus transparent et équitable : 3 années de suite où l'on fait retourner le mouvement

- Vous accompagner auprès de l'IEN ou le DRH.
- Intervenir en CAPD et en commission de réforme : la défense de chacun-e garantit les droits de toutes et tous.
- Vous accompagner personnellement lors des mutations et des opérations de carrière (promotions, retraites).
- Porter les revendications spécifiques des PES, des TR, des directeurs.trices, des enseignants.es spécialisés...



REPRÉSENTER

- Faire vivre la section départementale pour débattre, échanger et porter la voix des collègues.
- Siéger dans les instances nationales : conseils nationaux tous les deux mois (qui réunit les 101 sections du SNUipp) pour débattre de l'actualité et définir collectivement les actions de notre syndicat ; réunions thématiques sur des sujets ciblés (entrants dans le métier, ASH, direction, carrière, AVS, maternelle...)
- Intervenir lors des instances départementales et académiques et lors des groupes préparatoires sur des sujets comme postes, effectifs, règles du mouvement, promotions...
- Obliger l'administration à étudier la réalité de nos conditions de travail via le CHSCT et le groupe de travail « Risques Psycho-Sociaux ».
- Participer à des intersyndicales pour construire des revendications pour l'Éducation, la Fonction publique ou des luttes interprofessionnelles.

Plus de 1 000 interventions du SNUipp-FSU et de la FSU dans les différentes instances

6 conseils nationaux et en moyenne 6 réunions thématiques par an

Plusieurs propositions pour améliorer les conditions de travail et élaboration d'une plaquette sur les CHSCT

0 militant-e complètement déchargé-e, toutes et tous ancré-e-s dans nos métiers

5 sièges sur 10 en CAPD : regagnons le 6ème !

Avec le SNUipp-FSU, sortons la tête de l'eau

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

du 29 novembre au 6 décembre

VOTEZ SNUipp-FSU



À VOS AGENDAS

Réunions d'information syndicale (RIS)

Comme chaque année, nous organisons des réunions dans différents lieux du département. Elles sont ouvertes à toutes et tous, syndiqués ou non. Venez nombreuses et nombreux vous informer, débattre, construire l'action. Nous avons toutes et tous droit à 9 heures de RIS dans l'année, dont 3 heures sur le temps de présence élèves. Les autres heures sont à décompter des 108 heures. Le modèle de courrier à adresser à son IEN, ainsi que les modalités, sont sur notre site.

RIS du mercredi 14 novembre de 9h à 12h

Grenoble, Bourse du Travail
Moirans, Lycée Pierre Beghin
Bourgoin-Jallieu, pour connaître précisément le lieu de cette réunion, consulter notre site.

RIS du mercredi 21 novembre de 9h à 12h Matheysine, St Marcellin et Roussillon.

Pour connaître précisément les lieux de ces réunions, consulter notre site.

LE TEMPS, C'EST DE L'ARGENT !

En cette rentrée, les personnels en contrat AESH ont la mauvaise surprise d'apprendre qu'ils ou elles doivent faire trois heures supplémentaires auprès des élèves pour un salaire identique. Aucune information ne leur a été donnée au préalable. Quel mépris !

Deux rassemblements ont déjà eu lieu avec une audience le 19 septembre qui a duré plus de trois heures, permettant d'élargir le champ des revendications. Car **ces trois heures ne sont que la goutte d'eau qui ont fait déborder une coupe déjà pleine**. Revalorisation salariale très en retard sur notre académie (et quand bien même elle sera effective, elle sera infime pour des personnes dont le salaire est déjà indécent), formation en déshérence, frais de déplacement jusqu'à présent non remboursés, un manque de considération flagrant puisque l'accompagnement d'élèves porteurs de handicap n'est toujours pas reconnu par un métier statutaire capable de garantir aux AESH un avancement et un déroulé de carrière avec possibilité de pouvoir exercer à temps plein.

Le 26 septembre, le directeur de cabinet a indiqué

que Madame la Rectrice avait entendu les revendications et y répondait par la rédaction d'une circulaire académique pour sortir de ce qui a été qualifié de « crise ».

À l'heure où nous imprimons ce journal, nous n'avons pas encore communication du texte.

Un nouveau temps de mobilisation a été programmé pour le mercredi 3 octobre, en présence de la presse.

Le mot d'ordre est évident : « On ne lâche rien ! ».

La pétition en ligne a déjà récolté plus de 2 000 signatures. Elle est toujours d'actualité : <https://www.change.org/p/rectrice-de-grenoble-aesh-3-heures-suppl%C3%A9mentaires-devant-%C3%A9l%C3%A8ves-sans-augmentation-de-salaire-c-est-non>

La pétition papier est également sur notre site. Pensez à faire signer vos collègues ainsi que les parents d'élèves. Cette dégradation des conditions de travail des AESH est inadmissible et leur manifester notre soutien est indispensable.

Catherine BLANC-LANAUTE

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0321S 07760 - Dépôt légal octobre 2018

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.